



LE GUIDE DES CONSEILS DE QUARTIER DU 13^e



Journal "Mon quartier"

Fresques participatives

Street-art

Ciné-rencontres

Projets budget participatif

Fêtes et animations de quartier

Carte culturelle

Boîtes à livres



Balade urbaine



Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse ces quelques mots à l'occasion de la publication de ce guide consacré au fonctionnement de nos Conseils de quartier. Ces instances de démocratie locale sont essentielles pour la vitalité de notre arrondissement et pour la participation active de chacun d'entre vous à l'animation de notre arrondissement.

Je suis heureux de constater l'engagement grandissant des habitants du 13^e au sein de ces espaces de dialogue, d'échange et de concertation.

Votre investissement est précieux, et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Ensemble, nous faisons vivre nos quartiers, en améliorant notre cadre de vie et en portant des projets qui répondent aux besoins de toutes et tous.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle participation au sein de ces Conseils de quartier, et je suis certain que vos idées et propositions continueront à enrichir la vie de notre arrondissement.

Jérôme Coumet
Maire du 13^e



Chers membres des Conseils de quartier,

Bienvenue à toutes celles et ceux qui rejoignent cette aventure citoyenne ! En tant qu'adjointe à la participation citoyenne, je suis particulièrement sensible à l'importance à ce chacun que d'entre vous puisse exprimer ses idées et contribuer à la vie de notre quartier. Vos propositions, vos réflexions et votre engagement sont les moteurs de cette démarche participative que nous souhaitons renforcer.

Votre participation fait la richesse et la diversité de nos projets communs, et je ne peux que me réjouir de votre dynamisme. Je serai à côtés afin de vous accompagner durant ces trois prochaines années.

Je vous souhaite une excellente découverte de ce guide et espère que vous y trouverez toutes les clés pour une participation réussie. Merci pour votre engagement citoyen, qui fait la force de notre arrondissement !

Au plaisir de vous rencontrer lors de prochaines réunions de quartier.

Bérangère Aïchoun Baptiste
adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne et
du budget participatif

Ce guide a pour objectif de vous aider à mieux comprendre le fonctionnement du Conseil de quartier, son rôle et à vous organiser au mieux pour mener à bien vos projets.

vos interlocuteurs

Bérangère Aïchoun Baptiste

adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne
et du budget participatif

Berangere.AichounBaptiste@paris.fr

Eloïse Camax

collaboratrice du Maire en charge de la participation citoyenne
et du budget participatif

Eloise.Camax@paris.fr

Martin Signollet

chargé de participation citoyenne et du budget participatif

Martin.Signollet@paris.fr

Sara Khanich Benmeradi

chargée de participation citoyenne et du budget participatif

Sara.KhanichBenmeradi@paris.fr

Pôle de la Participation citoyenne *(adresse générique de service)*
CQ13@paris.fr

Glossaire des sigles que nous utilisons

CQ

Conseil de quartier

BA

Bureau d'animation

RP

Réunion plénière

BP

Budget participatif

CA

Conseil d'arrondissement

CPC

Chargé.e de participation citoyenne

CR

Compte-rendu

MA

Mairie d'arrondissement

ODJ

Ordre de jour

Organiser une réunion

Réunion d'un bureau d'animation

Le BA anime le Conseil de quartier. Il se réunit régulièrement, notamment pour l'organisation des réunions plénières.

Pour se réunir, il faut prévenir le pôle de la Participation citoyenne deux semaines avant la date souhaitée en indiquant :

- Le ou les objets de la réunion
- La date
- Le nombre de personnes attendues
- Les horaires précises

Sous réserve de la disponibilité des salles, vous pouvez vous réunir :

- En Mairie
- Dans une salle d'un Centre Paris Anim'
- Dans une salle d'une structure municipale
- Dans un local associatif.

Le pôle de la Participation citoyenne peut effectuer les réservations et rédiger un compte-rendu.

Réunion plénière

Le Conseil de quartier se réunit en réunion plénière au moins trois fois par an, sur une thématique que vous souhaitez aborder, en lien avec la Mairie.

Pour organiser une réunion plénière, il faut que le BA informe le pôle de la Participation citoyenne des thématiques, dates et lieux des réunions. Les thématiques, dates et lieux sont validés en concertation avec les services.

Les affiches sont réalisées par le pôle de la Participation citoyenne.

Elles sont à venir récupérer à la Mairie du 13^e à une date qui doit être fixée avec le pôle de la Participation citoyenne.

Organiser une réunion

Déterminer l'ordre du jour de la réunion plénière

Le BA fixe l'ordre du jour de la réunion plénière.

L'ordre du jour, validé par le BA, doit impérativement être communiqué au pôle de la Participation citoyenne afin d'assurer la meilleure communication possible autour de la réunion 4 à 6 semaines avant la réunion publique.

Les dates doivent être communiquées au pôle de la Participation citoyenne au moins un mois avant la date de la réunion.

Préparer la réunion

Faire le point avec le pôle de la Participation citoyenne en amont est indispensable au bon déroulement de celle-ci et notamment afin de recenser les besoins spécifiques (notamment le matériel nécessaire comme par exemple, le matériel informatique, micros, vidéoprojecteur...).

Rédiger un compte-rendu

Un compte rendu, faisant état des présents et des excusés et présentant un relevé de décisions, doit être rédigé après chaque réunion du bureau d'animation et réunion plénière.

Il doit être validé par les membres du bureau d'animation avant d'être envoyé au pôle de la Participation citoyenne.

La Mairie du 13^e organise un grand nombre d'évènements et de réunions publiques.

Il peut arriver que le pôle de la Participation citoyenne vous transmette une invitation mais le moyen le plus sûr d'avoir toutes les informations est de s'abonner à la lettre d'informations de la Mairie, en suivant ce lien ou en flashant ce QR code :



L'agenda des Conseils de quartier

L'agenda est diffusé grâce à la lettre d'informations de la Mairie du 13^e et est disponible sur la page des Conseils de quartier de la Mairie :

<https://mairie13.paris.fr/pages/les-conseils-de-quartier-10739>

Sa mise à jour dépend des informations que le bureau d'animation transmet au Pôle de la Participation citoyenne.

La page des Conseils de quartier

Cette page peut être alimentée par les Conseils de quartier, sur simple demande et après relecture par le service de la communication de la Mairie.

Communication

Les journaux des Conseils de quartier

Certains Conseils de quartier réalisent des journaux. Une maquette commune aux 8 Conseils de quartier est disponible sur simple demande au pôle de la Participation citoyenne.

Le pôle de la Participation citoyenne est disponible pour un appui technique de réalisation du journal.

Les articles et les photos doivent être envoyés préalablement au pôle de la Participation citoyenne car elle impacte la durée entre le début du maquettage et le moment où les lecteurs l'ont entre les mains.

L'impression est réalisée par la Mairie du 13^e et limitée à 1 000 exemplaires par numéro.

Les panneaux des Conseils de quartier

Plusieurs panneaux destinés à l'affichage des Conseils de quartier sont installés dans chaque périmètre d'un Conseil de quartier.

Une ou plusieurs clés sera remise aux coordinateurs des bureaux d'animation.

Ils sont destinés à afficher toute l'actualité des Conseils de quartier.

Tout affichage doit être préalablement décidé en réunion de bureau d'animation et communiqué au pôle de la participation citoyenne pour validation.

Communication

Les logos des Conseils de quartier

Chaque document édité par un Conseil de quartier doit contenir son logo et chaque communication doit être validée par la Mairie du 13^e avant toute diffusion publique.



Budget des Conseils de quartier

Le Conseil de quartier peut orienter une partie du budget de la Ville de Paris. Les comptes publics distinguent le budget d'investissement du budget de fonctionnement.

Le montant des deux budgets est voté chaque année en Conseil de Paris par les élus. A titre d'informations, en 2024, il y avait 8264€ en investissement et 3306€ en fonctionnement par conseil de quartier (desquels nous déduisons 1000€ en frais de communication divers).

Les Budgets sont annuels et le paiement s'effectue par les services financiers via une plateforme spécifique, après confirmation du service fait. Cela signifie que le projet doit être voté et réalisé dans la même année civile. Ainsi, nous vous conseillons de voter les dépenses au plus tard en juin afin que le projet puisse bien aboutir.

Toute dépense doit être élaborée avec le pôle de la participation citoyenne de la Mairie du 13^e afin d'interroger les services financiers sur la nature du budget (investissement ou fonctionnement).

Une dépense du budget de fonctionnement est votée en bureau d'animation et seuls les membres du BA votent. Une dépense du budget d'investissement est votée en Réunion Plénière et tous les membres du Conseil de Quartier peuvent voter.

S'agissant du budget de la Ville, de nombreuses règles s'appliquent et nous attirons votre attention sur les informations ci-dessous :

ATTENTION

La Mairie du 13^e ne procède JAMAIS au remboursement des dépenses.

La Mairie du 13^e ne procède pas à des achats en ligne.

La Mairie du 13^e ne peut pas engager d'avance.

Les élus et élus référents

L'élue ou élu référent représente l'équipe municipale au sein du bureau d'animation. Il accompagne le BA et répond aux éventuelles questions qui lui sont éventuellement posées en amont du BA.

Il informe dans la mesure du possible des nouveautés dans chacun des quartiers.

L'élue ou élu référent est le garant de la bonne conduite des réunions.

Les coordinateurs des Conseils de quartier

Ils coordonnent la mise en place des projets en lien avec le pôle de la Participation citoyenne, s'assurent de la validation des comptes rendus et de la bonne fluidité des informations.



Conseil de quartier 1 Croulebarbe
Élu référent : Wilfried Bétourné

**Conseil de quartier 2 Butte-aux-Cailles
Daviel – Boussingault**
Élu référent : Philippe Moine

**Conseil de quartier 3 Italie – Peupliers
Runglis**
Élu référent : Anne Soleilhavoup

Conseil de quartier 4 Salpêtrière – Austerlitz
Élu référent : Caroline Millet

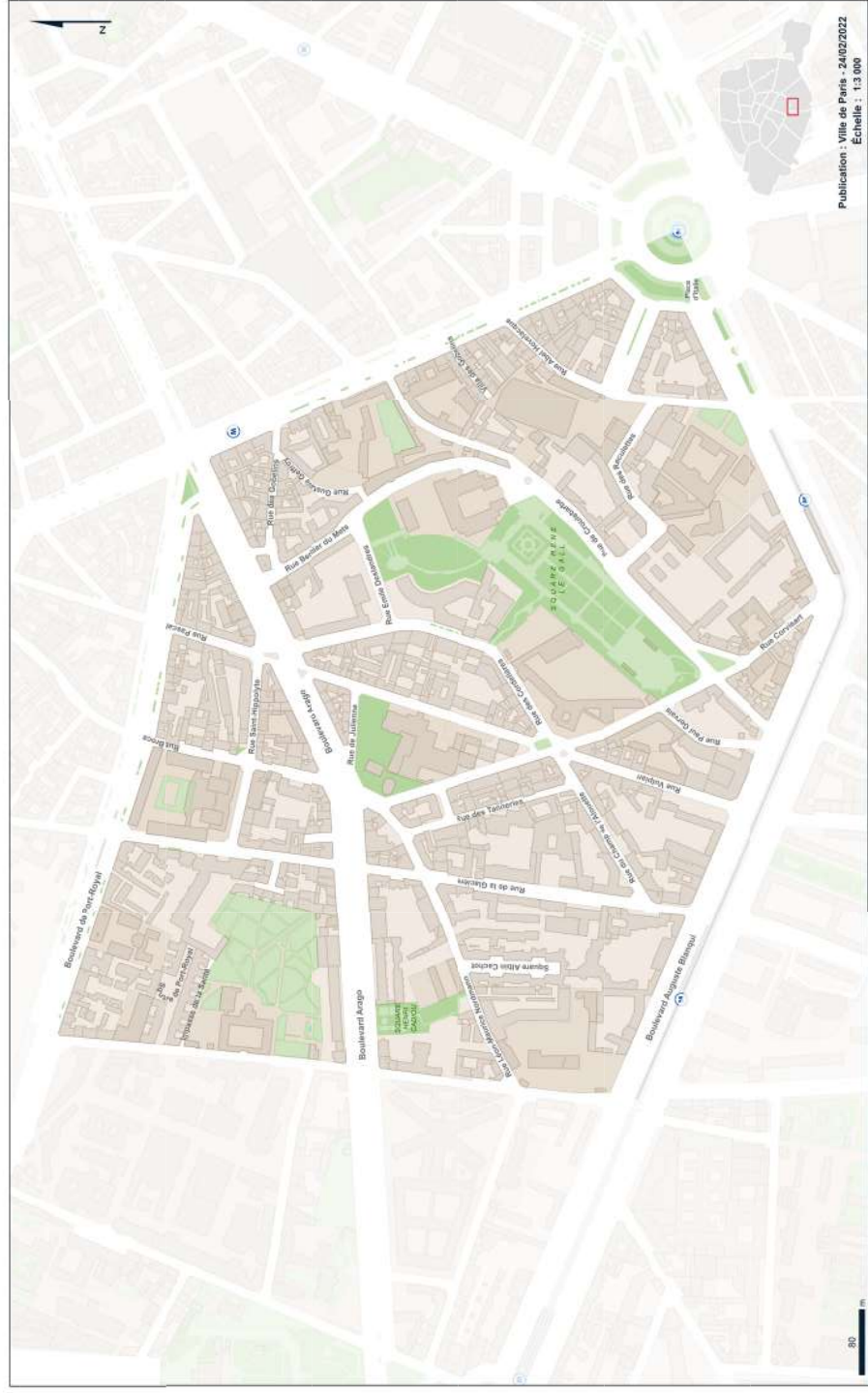
Conseil de quartier 5 Cœur du 13e
Élu référent : Aïmane Bassiouni

Conseil de quartier 6 Olympiades – Choisy
Élu référent : Marie-Pierre Marchand

Conseil de quartier 7 Masséna - Jeanne d'Arc
Élu référent : Alexandre Courban

Conseil de quartier 8 BiblioSeine
Élu référent : Serge Toka

Conseil de quartier 1 – Croulebarbe



Conseil de quartier 2 – Butte-aux-Cailles/Daviel/Boussingault



Conseil de quartier 3 – Italie/Peupliers/Rungis











CQ13@paris.fr

01 44 08 13 18

01 44 08 14 28